



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amiante

Question écrite n° 50552

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la recherche sur la nécessité de lancer un programme de recherche sur l'ensemble des questions relatives à l'amiante et notamment sur les risques liés aux opérations de retrait et de confinement de ce matériau pour la santé publique, l'environnement et en particulier pour les personnes exerçant une activité professionnelle dans ces domaines. Les effets néfastes de l'amiante pour la santé ayant été confirmés par des travaux d'expertise récents - Cf. Etude INSERM, Effets sur la santé des principaux types d'exposition à l'amiante, Rapport de synthèse, juin 1996 - il apparaît désormais nécessaire de développer, au niveau national, des études et des recherches relatives à la maîtrise des risques liés aux expositions à l'amiante et de favoriser l'acquisition de connaissances nouvelles nécessaires pour faire face aux problèmes posés par l'amiante, mais aussi par les produits de substitution. Il s'agit, en particulier, de s'assurer que les opérations de retrait, de transport et de confinement de ce matériau dangereux, s'effectuent dans le respect de la réglementation actuelle et que cette dernière répond aux exigences liées à la protection contre les risques sanitaires. Aussi, s'appuyant sur les conclusions et les recommandations du rapport précité, demande-t-il à M. le ministre de la recherche de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une politique concertée sur les recherches à conduire en matière de maîtrise des risques liés aux expositions à l'amiante, à l'environnement en général, et au travail sur ce matériau en particulier. Une telle politique constitue, comme le souligne ce rapport, une priorité absolue et devrait associer les pouvoirs publics, les institutions chargées de développer des travaux de recherche, ainsi que les différents partenaires économiques et sociaux impliqués. Il lui rappelle que le nombre important de locaux amiantés en France - ramené au sol les surfaces concernées sont estimées à près de cent millions de mètres carrés - appelle des mesures spécifiques (voire réglementaires) pour garantir l'intervention de façon préventive des entreprises de désamiantage ou encore chargées d'inactiver ce matériau. Il est urgent de tenir compte du développement prévisible du marché des travaux de désamiantage dans les années à venir, et des enjeux financiers considérables qu'il représente (plus de 100 milliards de francs). Un programme de recherche à l'échelle nationale permettrait de disposer d'une meilleure connaissance des phénomènes de contamination des lieux et de l'environnement, des risques liés aux expositions à l'amiante pour les personnes, et de prendre en conséquence des mesures adaptées. Il demande, à ce titre, que soit rapidement mise en place une structure spécialisée chargée de coordonner la recherche au niveau national sur toutes les questions relatives à l'amiante, de proposer et d'engager des mesures préventives, des actions de contrôle et que celle-ci soit dotée de moyens humains et financiers lui permettant d'assurer ses missions en liaison avec l'ensemble des organismes concernés.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50552

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1858